



ENONCE COMPLEMENTAIRE AUX
POLITIQUES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT
POUR 1981-82

Jacques Parizeau, ministre des Finances,
député de l'Assomption,

Assemblée nationale du Québec, le mardi 17 novembre 1981.

ISBN 2-551-04543-6

Dépôt légal - 4e trimestre 1981

Bibliothèque nationale du Québec

Le plus récent budget fédéral est venu s'ajouter à une série d'évènements qui se sont produits depuis six mois et qui m'amènent aujourd'hui, à modifier le cadre budgétaire de façon à le rendre plus conforme aux exigences de la situation actuelle.

Il n'est pas habituel, j'en conviens, de procéder ainsi, mais le monde dans lequel nous vivons, les incertitudes qu'il comporte et les changements qu'il apporte, entraînent des modifications dans les habitudes.

Si j'étais persuadé que ce qui s'est passé depuis quelques mois, se résorberait rapidement, si j'étais d'autre part assuré que nos rapports financiers avec le gouvernement fédéral, sont susceptibles de s'améliorer à courte échéance, peut-être pourrais-je attendre, comme le veut l'usage, le mois de mars prochain pour modifier les orientations budgétaires. Ce n'est cependant pas le cas. Dans ces conditions, il a semblé nettement préférable de faire face tout de suite aux changements qui s'imposent.

Essayons d'abord de remettre la situation actuelle en perspective. On sait, qu'à partir de 1977, le gouvernement a réussi à maintenir la croissance des dépenses bien au-dessous du rythme d'expansion des années antérieures. En fait, pendant trois ans, la hausse n'a pas dépassé 12 pour cent, comparativement à 21 pour cent des trois années précédentes, c'est-à-dire 1974 à 1976. Cependant, en 1980-1981, on ne peut éviter une augmentation de plus de 16 pour cent. Il est clair que cela est trop élevé, dépasse l'augmentation de la production nationale et donc, tôt ou tard, va rendre nécessaire des augmentations d'impôts, alors même que la politique du gouvernement cherche à les abaisser.

A l'occasion du budget de mars dernier, j'annonçais une série de compressions budgétaires dont on sait à quel point elles sont discutées par les groupes intéressés, mais qui néanmoins sont indispensables si l'on veut continuer à faire progresser correctement le cadre social et économique dans lequel nous vivons.

Sans doute certaines de ces compressions sont-elles remises en cause, mais au total, il semble bien que plus de 80 pour cent de ce qui était prévu sera réalisé dans les délais prévus. En tout cas, tout en mettant en vigueur périodiquement de nouveaux programmes, le gouvernement aura démontré, depuis plusieurs années, son souci de ne pas laisser les dépenses s'emballer.

En même temps, cependant, on constate du côté des revenus, un glissement de plus en plus dangereux, que j'ai eu d'ailleurs l'occasion de signaler à plusieurs reprises. On sait, en effet, que les paiements du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec totalisent plus de 4 milliards de dollars et représentent une fraction importante des recettes, soit environ le quart. Pendant la durée des arrangements fiscaux de 1972 à 1977, ces paiements ont augmenté de près de 19 pour cent par an, bien plus rapidement que l'inflation et plus que le produit national brut canadien. Pendant la durée des arrangements fiscaux de 1977 au 31 mars prochain, les paiements d'Ottawa à Québec n'ont augmenté que de 8.8 pour cent par an, en moyenne, soit moins que l'inflation et un tiers moins rapidement que la production nationale. Surtout, ces paiements augmentaient beaucoup moins rapidement que nos revenus autonomes, c'est-à-dire les impôts et taxes que nous percevons nous-mêmes. D'année en année, une sorte de freinage de nos ressources totales s'opère donc, nous affectant peu au début, c'est-à-dire en 1977, mais qui nous frappe de plus en plus fortement au fur et à mesure que les années passent. C'est ainsi, que si les paiements fédéraux avaient augmenté simplement autant que la production nationale canadienne, c'est 600 millions de dollars de plus que nous devrions recevoir cette année. Il me faut souligner, à ce propos, l'étendue des litiges que nous connaissons avec le gouvernement fédéral pour bénéficier des sommes auxquelles nous croyons avoir droit en vertu des présents accords fiscaux. Que l'on songe seulement qu'il y existe un désaccord sur le chiffre de la population au Québec et qu'à ce seul titre nous perdons plus de 85 millions de dollars par an. En fait, pour la période correspondant aux présents arrangements fiscaux, le contentieux financier s'est traduit en terme d'impact sur les finances publiques du gouvernement du Québec par un manque à gagner de 1 milliard 246 millions de dollars, soit près des trois quarts de l'impact total de tout le contentieux de tous les gouvernements provinciaux.

On sait que de nouveaux arrangements fiscaux doivent entrer en vigueur le premier avril prochain. Le Discours du budget du ministre fédéral des Finances est très clair dans ses conséquences à cet égard. L'an prochain, les paiements qui nous viennent du gouvernement fédéral ne vont même pas monter lentement; ils vont baisser en dollars, par rapport à cette année.

Ottawa est donc en train de déstabiliser l'état des finances publiques du Québec avec une vigueur croissante.

Jusqu'à cette année et en dépit de ce qui vient d'être dit, j'ai pu poursuivre la réduction graduelle d'impôts et de taxes, dont on ne finit pas de dire qu'ils sont trop lourds. On a pu aussi procéder à une réforme fiscale de la taxation des municipalités qui a coûté cher au Trésor public, qui était réclamée depuis vingt ans et dont le contribuable a profité.

Cette orientation fondamentale devenait de plus en plus problématique, au fur et à mesure que les années passaient. Les déficits ont augmenté, ce qui a sans doute été critiqué par plusieurs, mais, ce qui était nécessaire de faire pour le citoyen comme pour le contribuable a pu, petit à petit, se réaliser.

Il n'en reste pas moins que, au moment même où l'on apprend que les transferts fédéraux vont être réduits, il nous faut aussi faire l'addition de ce que cette année nous aura coûté, en plus de tout ce qui était prévu au budget de mars dernier, c'est-à-dire la flambée des taux d'intérêt et l'accélération de l'inflation, à l'égard desquels nous ne pouvons exercer aucun contrôle.

A partir de juillet dernier, la faiblesse croissante du dollar canadien a amené la Banque du Canada à pousser les taux d'intérêt à un niveau bien supérieur aux taux américains. En fait, jamais on a vu des écarts aussi élevés apparaître. C'est ainsi que le Canada en est arrivé aux plus hauts taux d'intérêt du monde occidental. On sait les difficultés considérables que cette situation a créées pour les propriétaires de maisons et pour les entreprises. Pour le gouvernement, certaines sociétés d'Etat, les commissions scolaires et les établissements de santé, le coût des emprunts a dépassé tout ce qui avait pu être imaginé au printemps dernier. En même temps, ces hausses d'intérêt ont augmenté considérablement les dépenses d'Hydro-Québec, si bien que le dividende que le gouvernement prévoyait obtenir de cette société est automatiquement réduit de près de 85 pour cent.

Sans doute les taux d'intérêt baissant aux Etats-Unis, les taux canadiens baissent aussi, mais l'écart reste encore grand et surtout les engagements pris cette année débordent, pour une bonne part, sur l'an prochain.

Quant à l'inflation, elle a été un peu plus forte que prévu. Comme nos conventions collectives prévoient une forme d'indexation, une accélération de l'inflation se répercute automatiquement sur les dépenses.

En fait, pour 1981-82, l'effet des hausses d'intérêt et de prix sont essentiellement responsables de l'augmentation du déficit budgétaire de 355 millions de dollars.

J'avais indiqué, à l'occasion du Discours sur le budget de mars dernier, à quel point il me semblait important de maintenir le déficit budgétaire autour de trois milliards de dollars et les besoins financiers nets aux environs de deux milliards. Ces objectifs ne sont pas changés. Quels que soient les efforts déployés pour faire avancer notre société, il y a des règles élémentaires de prudence qu'il faut suivre.

Sans doute, si l'on prévoyait pour l'an prochain une nette amélioration de la situation, pourrait-on prendre certaines latitudes avec les objectifs. Mais ce n'est pas le cas. Les taux d'intérêt pratiqués aux Etats-Unis comme au Canada ont considérablement ralenti l'économie et on ne peut donc espérer, dans l'immédiat, une accélération des entrées d'impôts. D'autre part, la chute des versements fédéraux va faire apparaître un manque à gagner additionnel énorme l'an prochain, du double de cette année. Même en continuant énergiquement la politique de compressions budgétaires, l'année 1982-83 se présente donc sur le plan budgétaire comme une année difficile.

Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de renverser la politique que nous avons suivie jusqu'à maintenant et d'augmenter les taxes temporairement, en tout cas pour les prochains dix-huit mois. A ce moment-là, on pourra voir si le gouvernement peut réduire à nouveau les impôts et les taxes et reprendre une politique à laquelle il tient.

Les augmentations que je vais maintenant annoncer sont peu nombreuses, mais elles ne sont pas mineures dans leurs effets. La première hausse de taxes va porter sur l'essence. On sait qu'en raison de l'entente signée entre Ottawa et l'Alberta, les prix de l'essence sont appelés à une très forte augmentation chaque année au cours des cinq prochaines années. C'est ainsi qu'en incluant le taux de taxe actuelle de 20 pour cent, le prix à la pompe de l'essence de qualité régulière sera ce mois-ci d'environ 39 cents le litre. Il doit monter à 40.6 cents en janvier prochain, à 45.5 cents en novembre 1982, à 54.3 cents en novembre 1983 et à 62.3 cents en novembre 1984. Cela est assuré et on ne peut y échapper.

Nous allons avancer d'un an la hausse du prix de l'essence. C'est-à-dire qu'à partir de ce soir, minuit, la taxe sur l'essence et l'essence diesel, passe de 20 à 40 pour cent. L'impact de cette mesure sera d'accroître le prix à la pompe de 6.5 cents le litre de l'essence régulière, soit exactement la hausse que nous aurions payée de toute façon en novembre prochain.

Les prix de l'essence au Québec seront donc, à partir de ce soir, assez voisins de ceux du Nord-Est des Etats-Unis, les états américains qui nous sont limitrophes.

Une telle mesure devrait amener les Québécois à accélérer des changements dans leur consommation d'essence, soit par le choix de voitures qui consomment moins, soit par des modifications dans leur consommation, soit en utilisant davantage les transports en commun, toutes choses que nos voisins américains ont dû faire et que de toute façon les Canadiens auront à faire très bientôt. Les Américains ont passé rapidement à travers cette phase d'ajustement; ils s'en sont sortis avec un minimum de problèmes. Puisque ces changements sont inévitables, il sera moins pénible de les entreprendre tout de suite, que de chercher les mêmes sources de revenus dans la taxe de vente sur des produits essentiels ou des produits de nos industries, où de telles hausses de taxes auraient un effet direct sur l'emploi. Quant aux tarifs applicables aux taxis et à diverses autres formes de transport, ils devront, cela va de soi, être réajustés.

J'attends une augmentation des revenus de 238 millions de dollars de cette mesure en 1981-82. Elle restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1983. A ce moment, le taux de la taxe devra être réexaminé et une nouvelle décision annoncée à l'occasion du Discours sur le budget.

Deuxièmement, j'annonce qu'à partir de ce soir, minuit, la taxation de la bière sera uniformisée et cela conformément aux demandes et protestations que nous recevons depuis un certain temps déjà. En effet, il y a dans ce domaine, un fouilli indescriptible de taux qui a provoqué beaucoup de discrimination entre les établissements et qu'on ne peut pas justifier. La bière vendue en brasseries, en particulier, est nettement moins taxée que dans les bars et les restaurants et on ne voit pas en vertu de quel principe il doit en être ainsi.

Désormais, la bière vendue à l'épicerie sera assujettie, au lieu des taxes actuelles, à un taux équivalent à la taxe de vente générale, soit 8 pour cent, et celle qui est vendue dans tous les établissements sera assujettie au droit des détaillants de 13.4 pour cent, qui s'applique déjà aux vins et aux spiritueux.

Ces modifications n'ajouteront que 20 cents au prix d'une caisse de douze bouteilles de 12 onces vendue à l'épicerie. Elles ajouteront 4 cents au prix d'une bouteille de 12 onces vendue à la taverne, mais 16 cents à celle qui est vendue en brasserie. Notons, par ailleurs, que des modifications seront apportées pour étendre les heures d'ouverture des brasseries.

Cette mesure augmentera les revenus de 22 millions d'ici le 31 mars prochain. Elle ne sera, cependant, pas révisable; on ne tiendra sûrement pas à revenir au régime actuel.

D'autre part, j'annonce dès ce soir, une mesure qui a trait à des dispositions du budget du mois de mars dernier qui n'est pas encore entrée en vigueur; elle aura donc peu d'impact sur les équilibres financiers de la présente année, mais un impact assez important sur ceux de l'an prochain.

C'est ainsi qu'il a été prévu, qu'à partir du premier janvier prochain, la table de l'impôt sur le revenu qui avait déjà été réduite de 3 pour cent l'an dernier, le serait à nouveau de 2 pour cent. Cette seconde réduction est suspendue. Cela évitera une baisse de revenus d'environ 25 millions de dollars en 1981-82, mais de 135 millions l'année suivante.

Il est évident maintenant que nous ne pouvons pour le moment continuer dans la voie de la réduction des taux d'impôts. Déjà, la province voisine de l'Ontario, moins soumise que nous à l'acharnement du gouvernement fédéral a, il y a quelques mois, annoncé une hausse de 9 pour cent de son impôt sur le revenu. Et, à la suite du budget fédéral, le ministre des Finances de cette même province, laissait planer la possibilité d'autres hausses d'impôts ou de taxes. Il serait imprudent en tout cas de ne pas suspendre cette réduction d'impôt, même si c'eut été dans la logique des choses, compte tenu de la situation économique.

Je ne m'imagine pas un instant que suite à ces mesures, on aura réglé les problèmes financiers de l'an prochain. Il reste un certain nombre d'incertitudes majeures. Le gouvernement fédéral va-t-il rester à ce qu'il a annoncé la semaine dernière? En somme, cette tentative d'étrangler financièrement le Québec, va-t-elle se poursuivre? Les revenus du gouvernement fédéral vont augmenter de 19.6 pour cent en 1982-83; mais, ce qu'il transfère au gouvernement du Québec va baisser. S'il s'en tient là, le manque à gagner pour le Québec, comme je l'ai indiqué, va doubler d'un seul coup.

Remarquons qu'à force de ralentir, puis de réduire ses paiements, Ottawa mine rapidement l'argument politique qu'il a si souvent utilisé contre la souveraineté du Québec. Les transferts fédéraux et autres soi-disant avantages financiers du fédéralisme ont un drôle d'air, quand Ottawa vient chercher de plus en plus de revenus d'impôts chez les Québécois et force par ailleurs le gouvernement du Québec à augmenter les siens en lui en retournant de moins en moins. Incidemment, l'autre argument massue contre la souveraineté, c'est-à-dire le bas prix du pétrole, va, de toute évidence, disparaître à très court terme.

En outre, certaines négociations vont avoir des répercussions considérables sur les années à venir. Telles sont, en particulier, celles qui sont amorcées avec les professionnels de la santé et celles qui s'engageront dans quelques mois avec les syndiqués des secteurs public et parapublic. Il est clair, à cet égard, que les coûts en salaire et en rémunération de la fonction publique, des organismes d'Etat, des maisons d'enseignement et des organismes de santé, doivent être considérablement révisés. Déjà, des mesures ont été annoncées pour ramener le coût des pensions à un niveau plus compatible avec les conditions qui prévalent dans le secteur privé, sans toucher pour autant, il va sans dire, aux avantages acquis jusqu'à maintenant.

Mais la productivité reste trop basse, sinon dans tous les secteurs, en tout cas dans plusieurs. Il y a souvent trop de monde en place pour le travail à faire. Il est à peu près démontré maintenant que si nos normes de travail graduellement établies depuis une quinzaine d'années étaient à peu près analogues à celle de la moyenne canadienne, nous pourrions réduire nos dépenses de largement plus qu'un demi-milliard de dollars par an. D'autre part, alors que le revenu réel, le pouvoir d'achat de beaucoup d'employés du secteur privé a baissé, nos conventions collectives dans le secteur public et parapublic protègent les travailleurs de ces secteurs d'une façon qui, en ces temps de récession et d'inflation simultanées, reste, en dépit des redressements opérés à l'occasion de la dernière convention collective, tout à fait privilégiée.

Dans la révision de cette situation, comme dans l'effort tenace et systématique de comprimer les dépenses abusives ou d'une utilité discutable, il me fait plaisir de souligner le rôle central que joue mon collègue, le président du Conseil du trésor.

En troisième lieu, il va falloir déterminer un peu mieux dans les mois qui viennent, l'allure qu'est susceptible de prendre l'économie nord-américaine. Dans une bonne mesure, cela dépend de la réduction des taux d'intérêt et du niveau auquel ils tomberont. Il ne fait pas de

doute, par exemple, que des taux plus raisonnables feront repartir rapidement la construction domiciliaire et la production d'automobiles. Des projets d'investissements retardés pourront aussi être réalisés.

Tant que cette incertitude n'est pas levée, on comprendra que je ne touche pas à la fiscalité des entreprises. Déjà, l'an dernier, la taxation et les contributions des entreprises ont été augmentées au Québec et le récent budget fédéral a accru encore leur fardeau fiscal. Il ne serait ni sage, ni prudent, même lorsque les taxes sur les particuliers sont augmentées, d'aller plus loin actuellement.

Voilà donc, en somme, ce que nous devons faire. Ce n'est pas réjouissant. Nous souhaiterions tous l'éviter. Il y a des moments, cependant, où il faut faire ce qui doit être fait, même si cela est pénible et difficile. Les Québécois, au fur et à mesure où ils deviennent plus responsables de leurs propres affaires, savent qu'il y a des moments où leur gouvernement peut et doit leur transmettre les fruits de l'activité économique de la façon la plus juste possible. Il savent aussi qu'il y a d'autres moments plus durs où il serait irresponsable de cacher les difficultés.

Nous avons donc tous à nous mettre au travail de façon à ce que, le plus rapidement possible, la marche en avant puisse reprendre, au fur et à mesure que nous aplanirons les difficultés à la fois économiques et politiques qui nous confrontent. Parce qu'au fond, le problème est à la fois économique et politique. Il n'est pas facile de faire face à la politique monétaire sauvage que nous avons connue. Il n'est pas facile de faire face, à la fois, à une recrudescence de l'inflation et à une récession. Mais quand, en plus, il faut pallier les effets financiers de la crise politique canadienne particulièrement orientée vers le Québec qu'il faut, dit-on, remettre à sa place, alors, l'accumulation de tout cela nous force à envisager une politique fiscale que l'on pourra d'autant plus rapidement modifier, que la solidarité des Québécois se manifesterà avec plus d'ampleur et de ténacité.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU DISCOURS
DU MINISTRE DES FINANCES DU 17 NOVEMBRE 1981
CONCERNANT LA POLITIQUE BUDGETAIRE
ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Au cours de la première moitié de 1981, l'évolution de l'économie canadienne a été caractérisée par une progression plus rapide que prévue, le produit national brut augmentant de 3,1% par rapport à 1980. Cette bonne performance s'explique principalement par le comportement des consommateurs dont la demande est demeurée soutenue en dépit des taux d'intérêt élevés et des hausses marquées des prix des produits pétroliers. L'évolution récente des indicateurs économiques montre toutefois une baisse de la demande, de la production et de l'emploi et tout indique que la croissance de l'économie canadienne sera plus faible durant le deuxième semestre. Malgré tout pour l'ensemble de l'année, la croissance moyenne sera un peu plus forte que prévue.

L'économie du Québec a connu depuis le début de 1981 une évolution qui ressemble à celle de l'économie canadienne. La demande des consommateurs a été relativement meilleure puisque les ventes en détail et les mises en chantier se sont accrues au cours des six premiers mois de l'année en comparaison de 1980. Mais, comme pour le Canada, les données récentes indiquent un fléchissement de la demande et les mois de septembre et octobre ont connu une hausse du chômage. Pour l'ensemble de l'année, le Québec connaîtra une croissance économique satisfaisante dans les circonstances mais inférieure à la moyenne canadienne qui reflète la concentration de plus en plus forte de la croissance dans l'ouest du pays.

L'évolution des prix et des taux d'intérêt a mis un frein à la reprise que l'économie canadienne connaissait depuis le troisième trimestre de 1980. L'amélioration graduelle des perspectives sur les principaux marchés d'exportation et la poursuite des investissements dans le secteur énergétique au Canada devraient cependant entraîner une reprise de la production industrielle qui bénéficiera à l'économie du Québec au cours de 1982.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Évolution des opérations financières 1981-1982

L'évolution de la conjoncture économique a un impact important sur les opérations financières du gouvernement. Le déficit budgétaire pour l'exercice financier 1981-1982, prévu à 2 970 000 000 \$ au Discours sur le budget est maintenant estimé à 3 325 000 000 \$, soit une augmentation de 355 000 000 \$. Compte tenu d'une révision à la baisse de 55 000 000 \$ du solde des opérations non budgétaires, les besoins financiers nets passent ainsi de 1 990 000 000 \$ à 2 400 000 000 \$.

	Discours sur le budget	Prévisions révisées	Variations
(en millions de dollars)			
1. Opérations budgétaires			
Revenus	+17 050	+17 145	+95
Dépenses	<u>-20 020</u>	<u>-20 470</u>	<u>-450</u>
Déficit	-2 970	-3 325	-355
2. Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 115	- 130	-15
Compte des régimes de retraite	+ 1 005	+ 1 055	+50
Autres comptes	<u>+ 90</u>	<u>-</u>	<u>-90</u>
Solde	<u>+ 980</u>	<u>+ 925</u>	<u>-55</u>
3. Besoins financiers nets	-1 990	-2 400	-410

N.B.: Le signe (+) signifie une source de financement et le signe (-) un besoin de financement.

Les revenus budgétaires

La prévision des revenus budgétaires est augmentée de 95 000 000 \$, les revenus passant ainsi de 17 050 000 000 \$ à 17 145 000 000 \$. Cette augmentation découle essentiellement de quatre révisions majeures: l'augmentation nette des revenus résultant de l'évolution de l'économie québécoise au cours du premier semestre de 1981 et d'un certain nombre d'autres ajustements prévisionnels, l'accroissement découlant des modifications aux droits d'immatriculation des véhicules automobiles, l'impact défavorable de la situation économique et des taux d'intérêt sur le dividende d'Hydro-Québec et enfin, l'augmentation des revenus provenant des transferts fédéraux.

	Discours sur le budget	Prévisions révisées	Variations
(en millions de dollars)			
1. Ajustements prévisionnels			
- Impôts des sociétés	863	964	+101
- Autres impôts sur le revenu et les biens	7 408	7 367	- 41
- Taxes à la consommation	2 988	3 020	+ 32
- Droits et permis	517	504	- 13
- Revenus divers	<u>471</u>	<u>434</u>	<u>- 37</u>
Sous-total:	12 247	12 289	+ 42
2. Modifications aux droits d'immatriculation des véhicules automobiles	-	58	+ 58
3. Transferts des sociétés d'État	<u>540</u>	<u>408</u>	<u>-132</u>
Total des revenus autonomes	12 787	12 755	- 32
4. Transferts fédéraux			
- Péréquation	1 923	2 198	+275
- Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 315	1 195	-120
- Autres programmes	<u>1 025</u>	<u>997</u>	<u>- 28</u>
Total des transferts fédéraux	<u>4 263</u>	<u>4 390</u>	<u>+127</u>
Total des revenus budgétaires	17 050	17 145	+ 95

L'augmentation nette des revenus de 42 000 000 \$ résultant des différents ajustements prévisionnels découle principalement de l'évolution des revenus au cours des derniers mois du dernier exercice financier et des six premiers mois du présent exercice. L'importante révision à la hausse des impôts des sociétés avait été annoncée dans la synthèse des opérations

financières au 30 juin; elle résulte principalement des répercussions de la hausse de 62 400 000 \$ enregistrée au cours des trois derniers mois de la dernière année financière. Dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, c'est l'évolution mensuelle des impôts déduits à la source au cours de la première moitié de l'année financière qui amène une révision à la baisse de 41 000 000 \$. L'ensemble des taxes à la consommation augmente de 32 000 000 \$, notamment à cause des hausses supplémentaires du prix des carburants découlant des augmentations de taxes fédérales et de l'entente entre Ottawa et Edmonton sur le prix canadien du pétrole. Quant aux droits et permis et aux revenus divers, ils diminuent de 50 000 000 \$, cette correction s'expliquant par des retards dans l'entrée en vigueur de certaines modifications tarifaires et de certaines dispositions du nouveau code de la route.

En outre, le gouvernement a décrété le 14 octobre dernier des modifications aux droits d'immatriculation des véhicules automobiles. Ainsi les tarifs d'immatriculation pour l'année 1982 ont été augmentés en moyenne de 41,6%. En ce qui a trait aux véhicules de promenade, dont les droits d'immatriculation n'avaient pas été augmentés depuis cinq ans, l'augmentation est de 60%. Les revenus supplémentaires découlant de ces modifications totaliseront 58 000 000 \$ d'ici le 31 mars 1982.

La révision la plus importante des revenus autonomes concerne le dividende d'Hydro-Québec qui est maintenant estimé à 28 000 000 \$, soit 132 000 000 \$ de moins qu'au Discours sur le budget. Pour expliquer cette baisse, il faut souligner qu'Hydro-Québec subit les contre-coups du ralentissement économique et de la hausse des prix, ce qui diminue ses ventes et augmente ses dépenses d'opération. Toutefois, les deux tiers de la baisse du dividende résultent directement du niveau des taux d'intérêt plus élevés en moyenne pour l'année que ce qui avait été prévu. Puisque la méthode de calcul du dividende prévoit une couverture complète des dépenses totales d'intérêt par les revenus nets d'opération, le montant du dividende s'ajuste donc aux variations affectant les revenus nets et les intérêts. La variation du dividende qui est réduit de 82,5% par rapport à la prévision initiale est toutefois différente de la variation des profits, qui par rapport à la prévision initiale, ne sont réduits que d'environ 15%.

Enfin, la hausse de 127 000 000 \$ des transferts fédéraux est essentiellement liée à un accroissement de 275 000 000 \$ des paiements de péréquation, résultat d'importants ajustements à l'égard des années antérieures. Cette augmentation est toutefois partiellement compensée par une réduction de 148 000 000 \$ des autres transferts fédéraux, notamment en raison de la hausse de la valeur des abattements fiscaux appliquée en déduction des transferts financiers et de la décision du gouvernement fédéral de ne pas contribuer aux dépenses d'immobilisations du réseau de transport en commun sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Les dépenses budgétaires

Le Discours sur le budget prévoyait des dépenses de 20 020 000 000 \$. Elles sont maintenant estimées à 20 470 000 000 \$, ce qui constitue une augmentation de 450 000 000 \$. Par rapport à 1980-1981, le taux de croissance des dépenses passe de 13,8% à 16,3% et cette variation reflète l'impact direct et indirect de l'accélération de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt sur les dépenses gouvernementales.

Le budget supplémentaire total des dépenses pour 1981-1982 sera de 693 000 000 \$. De ce total, on prévoit qu'un montant de 243 000 000 \$ sera compensé par la partie des crédits qui est habituellement périmée, ce qui explique la hausse nette de 450 000 000 \$. Par ailleurs, le montant total du budget supplémentaire peut être décomposé en quatre grandes catégories qui ont trait au coût des conventions collectives, à l'intérêt sur la dette publique, aux dépenses d'intérêt pour différents programmes et aux compressions budgétaires.

	Budget supplémentaire total	Impact de la hausse des prix et des taux d'intérêt
	(en millions de dollars)	
1. Coût des conventions collec- tives de travail	145,7	61,0
2. Intérêt sur la dette publique	168,5	128,0
3. Dépenses d'intérêt afférentes à divers autres programmes	78,0	78,0
4. Compressions budgétaires non réalisées	191,3	
5. Autres dépassements	<u>109,5</u>	
6. Sous-total	693,0*	
7. Moins: crédits périmés	<u>(243,0)</u>	<u> </u>
8. Total	450,0	267,0

* Y compris le mandat spécial de 11 000 000 \$ pour les intérêts sur prêts aux agriculteurs.

En ce qui concerne le coût additionnel des conventions collectives, le budget supplémentaire est de 145 700 000 \$ dont environ 61 000 000 \$ sont dus à l'impact supplémentaire de la hausse des prix sur l'indexation des salaires, 11 700 000 \$ aux contributions d'employeurs aux régimes de retraite et le reste à la correction des bases budgétaires suite à une réévaluation des coûts des conventions collectives. La hausse des prix prévue pour la période de juin 1980 à juin 1981, qui sert de référence pour l'indexation, était de 12,2% et elle fut de 12,8%.

Les dépenses pour le service de la dette du gouvernement augmentent de 168 500 000 \$ par rapport aux crédits prévus lors de la préparation du budget. Cette hausse comprend 128 000 000 \$ pour compenser l'impact de la hausse des taux d'intérêt. A ce montant s'ajoutent les coûts supplémentaires de 78 000 000 \$ pour les dépenses d'intérêt afférentes aux emprunts temporaires dans les réseaux et pour les prises en charge d'intérêt sur des prêts aux étudiants, aux agriculteurs et aux industriels.

Les compressions budgétaires initialement prévues mais non réalisées se chiffrent à 191 300 000 \$. Cet écart s'explique par certaines coupures de dépenses dont l'impact a été réévalué ou dont la mise en application est retardée ou abandonnée. Le gouvernement a ainsi réalisé 81,5% de l'objectif de compressions qui avait été annoncé au Discours sur le budget.

Au total le budget supplémentaire comprend une somme de 267 000 000 \$ qui représente l'impact de la hausse supplémentaire des prix et des taux d'intérêt. Si on tient compte également de l'effet des taux d'intérêt sur le dividende d'Hydro-Québec, l'impact combiné sur les dépenses et les revenus est d'environ 355 000 000 \$, soit l'équivalent de l'augmentation totale du déficit budgétaire.

Les opérations non budgétaires

Le surplus des opérations non budgétaires prévu au Discours sur le budget à 980 000 000 \$ est maintenant révisé à 925 000 000 \$. Le montant prévu des placements, prêts et avances est porté à 130 000 000 \$. Le compte des régimes de retraite montre une hausse de 50 000 000 \$ du surplus qui découle des contributions additionnelles du gouvernement. Quant à l'élimination de la variation positive des autres comptes non budgétaires qui était estimée à 90 000 000 \$ au Discours sur le budget, elle est la conséquence principalement de la diminution des sommes nettes à payer en fin d'exercice financier, suite à la prise en charge par la Régie de l'assurance-automobile du Québec des opérations de perception relatives à l'immatriculation des véhicules automobiles. Ceci complète l'intégration du Bureau des véhicules automobiles à la Régie initiée en décembre 1980.

Le financement

La hausse de 355 000 000 \$ du déficit budgétaire et la baisse de 55 000 000 \$ du surplus des opérations non budgétaires font passer les besoins financiers de 1 990 000 000 \$ à 2 400 000 000 \$. De plus, les remboursements d'emprunts sont portés de 750 000 000 \$ à 975 000 000 \$. La hausse poursuivie des taux d'intérêt a causé une forte demande de remboursements d'obligations d'épargne et le gouvernement a été forcé d'augmenter successivement le taux d'intérêt offert qui est passé de 14% à 19,5%, ce dernier s'appliquant pour la période du 1er octobre 1981 au 30 septembre 1982.

ENCOURS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE (en millions de dollars)

Encours au 31 mars 1981	1 281,7
Plus: montant émis depuis le 1er avril 1981	217,4*
Moins: remboursements	<u>493,8</u>
Encours au 15 novembre 1981	1 005,3

* Excluant 6 757 000 \$ de l'émission 1981 encaissables après le 15 novembre 1981 et incluant 2 554 000 \$ de l'émission 1980 encaissés après le 31 mars 1981.

Alors que l'on escomptait initialement des ventes nettes d'obligations d'épargne de 125 000 000 \$ en 1981-1982, on prévoit actuellement des remboursements nets de 300 000 000 \$ au cours de la présente année financière.

Les mesures budgétaires supplémentaires

L'évolution de la situation économique, de l'inflation et des taux d'intérêt a donc eu des conséquences importantes sur la mise en application de la politique budgétaire et financière du gouvernement. Les besoins financiers nets ont augmenté de 410 000 000 \$ et les remboursements d'emprunts de 225 000 000 \$. L'impact total sur les besoins bruts de financement est donc de 635 000 000 \$.

Pour corriger les conséquences d'un tel changement de la situation financière, le gouvernement a décidé de prendre des mesures budgétaires supplémentaires qui auront pour effet d'accroître les revenus de 285 000 000 \$ en 1981-1982. Ces revenus additionnels proviendront de trois sources. L'accroissement de 3% à 5% de la réduction générale de l'impôt sur le revenu des particuliers qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 1982 est suspendu. Cela augmentera les revenus budgétaires de 25 000 000 \$ en 1981-1982 et de 135 000 000 \$ en 1982-1983. La taxe sur les carburants passera de 20% à 40%, ce qui rapportera 238 000 000 \$ d'ici le 31 mars 1982 et 679 000 000 \$ au cours de 1982-1983. D'autre part, la taxation des boissons alcooliques sera modifiée afin d'en harmoniser la structure et les revenus additionnels seront de 22 000 000 \$ en 1981-1982 et de 65 000 000 \$ en 1982-1983.

	Discours sur le budget du 10 mars 1981	Prévisions révisées après mesures	Variations
(en millions de dollars)			
1. Opérations budgétaires			
Revenus	+17 050	+17 430	+380
Dépenses	-20 020	-20 470	-450
Déficit	<u>-2 970</u>	<u>-3 040</u>	<u>-70</u>
2. Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 115	- 130	-15
Compte des régimes de retraite	+ 1 005	+ 1 055	+50
Autres comptes	+ 90	- 60	-150
Solde	<u>+ 980</u>	<u>+ 865</u>	<u>-115</u>
3. Besoins financiers nets	-1 990	-2 175	-185
4. Financement			
Variation de l'encaisse	-	+ 175	+175
Nouveaux emprunts	+ 2 740	+ 2 975	+235
Moins: remboursements d'emprunts	- 750	- 975	-225
TOTAL	<u>+1 990</u>	<u>+2 175</u>	<u>+185</u>

N.B.: Le signe (+) signifie une source de financement et le signe (-) un besoin de financement.

Si on tient compte de ces nouvelles mesures, le déficit budgétaire sera 3 040 000 000 \$ en 1981-1982 comparativement à 2 970 000 000 \$ prévu au Discours sur le budget. Les revenus budgétaires supplémentaires donneront lieu par ailleurs à un accroissement des comptes à recevoir de 60 000 000 \$, ce qui porte le solde prévu des opérations non budgétaires à 865 000 000 \$ et les besoins financiers nets à 2 175 000 000 \$.

Compte tenu d'une variation de l'encaisse de 175 000 000 \$ les nouveaux emprunts seront 2 975 000 000 \$. Au 15 novembre, les emprunts effectués totalisaient 1 624 900 000 \$ dont 450 000 000 \$ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les emprunts à réaliser d'ici le 31 mars totaliseront 1 350 100 000 \$, dont 650 000 000 \$ proviendront de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

TABLEAU 1
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 SOMMAIRE
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles %
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
1. Opérations budgétaires (1)				
Revenus	+14 719,3	+17 050,0	+17 430,0	18,4
Dépenses	-17 596,7	-20 020,0	-20 470,0	16,3
Déficit	- 2 877,4	- 2 970,0	- 3 040,0	
2. Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 63,2	- 115,0	- 130,0	
Compte des régimes de retraite	+ 822,3	+ 1 005,0	+ 1 055,0	
Autres comptes	- 197,3	+ 90,0	- 60,0	
Solde	+ 561,8	+ 980,0	+ 865,0	
3. Besoins financiers nets	- 2 315,6	- 1 990,0	- 2 175,0	
4. Financement				
Variation de l'encaisse	- 456,1	-	+ 175,0	
Nouveaux emprunts	+ 3 352,9	+ 2 740,0	+ 2 975,0	
Moins: remboursements d'emprunts	- 581,2	- 750,0	- 975,0	
Total	+ 2 315,6	+ 1 990,0	+ 2 175,0	

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement, sauf pour les variations.

(1) Les revenus totaux sont constitués des montants crédités au fonds consolidé du revenu et au fonds des services de santé, alors que les dépenses comprennent les montants imputés à ces deux fonds.

TABLEAU 2
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 REVENUS BUDGÉTAIRES
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles %
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
1. Impôts sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	5 315,9	6 095,0	6 061,0	14,0
Contributions des employeurs au fonds des services de santé	601,9	1 269,0	1 287,0	113,8
Impôts des sociétés (1)	913,4	863,0	964,0	5,5
Droits de successions	39,8	44,0	44,0	10,6
	6 871,0	8 271,0	8 356,0	21,6
2. Taxes à la consommation				
Ventes en détail	1 690,2	1 861,0	1 854,0	9,7
Carburants	492,7	597,0	869,0	76,4
Tabacs	179,3	214,0	236,0	31,6
Repas et hôtellerie	209,7	242,0	242,0	15,4
Autres (2)	62,0	74,0	79,0	27,4
	2 633,9	2 988,0	3 280,0	24,5
3. Droits et permis				
Véhicules automobiles	220,1	178,0	242,0	10,0
Boissons alcooliques	55,7	66,0	64,0	14,9
Ressources naturelles (3)	124,1	167,0	158,0	27,3
Pari mutuel	33,9	37,0	38,0	12,1
Autres	52,2	69,0	60,0	14,9
	486,0	517,0	562,0	15,6

TABLEAU 2 (suite)
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 REVENUS BUDGÉTAIRES
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles %
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
4. Revenus divers				
Ventes de biens et services	140,6	180,0	152,0	8,1
Intérêts	209,8	214,0	221,0	5,3
Amendes, confiscations et recouvrements	68,3	77,0	61,0	-10,7
	418,7	471,0	434,0	3,7
5. Transferts des sociétés d'État				
Société des alcools du Québec	203,0	225,0	225,0	10,8
Société des loteries et courses du Québec	135,0	150,0	150,0	11,1
Autres sociétés d'État		165,0	33,0	-
	338,0	540,0	408,0	20,7
<u>Total des revenus autonomes</u>	10 747,6	12 787,0	13 040,0	21,3
6. Transferts du gouvernement du Canada				
Péréquation	1 847,2	1 923,0	2 198,0	19,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 189,2	1 315,0	1 195,0	0,5
Contributions aux programmes de bien-être	586,7	646,0	653,0	11,3
Autres programmes	348,6	379,0	344,0	-1,3
<u>Total des transferts du gouvernement du Canada</u>	3 971,7	4 263,0	4 390,0	10,5
<u>Total des revenus budgétaires</u>	14 719,3	17 050,0	17 430,0	18,4

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

TABLEAU 3
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
 (en millions de dollars)

MINISTÈRE	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles %
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
Affaires culturelles	95,2	106,4	106,8	12,2
Affaires intergouvernementales	47,0	47,4	47,8	1,7
Affaires municipales	346,8	421,1	412,3	18,9
Affaires sociales	3 980,1	4 457,6	4 569,7	14,8
Agriculture, pêcheries et alimentation	347,0	367,8	379,6	9,4
Assemblée nationale	36,5	42,8	42,7	17,0
Communautés culturelles et immigration	26,8	21,6	22,3	-16,8
Communications	127,9	141,7	141,8	10,9
Conseil exécutif	132,6	117,7	108,7	-18,0
Conseil du trésor	5,8	6,6	6,7	15,5
Éducation	5 065,3	5 778,4	5 852,9	15,5
Énergie et ressources	192,1	256,8	258,2	34,4
Environnement	83,0	88,8	88,6	6,7
Finances	1 252,6	1 822,0	1 940,2	54,9
Fonction publique	527,1	674,4	703,2	33,4
Habitation et protection du consommateur	145,9	200,0	199,1	36,5
Industrie, commerce et tourisme	158,2	162,6	160,0	1,1
Institutions financières et coopératives	15,7	18,2	18,2	15,9
Justice	478,5	544,3	563,3	17,7
Loisirs, chasse et pêche	190,8	193,1	192,5	0,9
Régie de l'assurance-maladie	1 083,7	1 092,2	1 156,9	6,7
Revenu	189,8	196,5	200,5	5,6
Transports	1 307,3	1 343,6	1 346,5	3,0
Travail, main-d'oeuvre et sécurité du revenu	1 499,4	1 624,3	1 663,5	10,9
Travaux publics et approvisionnement	261,6	294,1	288,0	10,1
Total des dépenses budgétaires	17 596,7	20 020,0	20 470,0	16,3

N.B.: Les dépenses budgétaires sont présentées selon la structure des ministères modifiée par les projets de loi no 6 et 7 sanctionnés le 18 juin 1981.

TABLEAU 4
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles \$
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
T. Placements, prêts et avances				
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				
Capital-actions et mise de fonds				
Sidbec	- 55,2	- 20,4	- 20,4	+ 34,8
Société générale de financement (S.G.F.)	- 25,0	- 15,0	- 33,0	- 8,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	- 19,7	- 10,0	- 26,0	- 6,3
Société québécoise d'initiatives agro- alimentaires (SOQUIA)	- 3,0	- 3,0	- 3,0	-
Société québécoise d'initiatives pétro- lières (SOQUIP)	- 9,8	- 24,5	- 24,5	- 14,7
Autres	- 61,0	- 10,6	- 2,6	+ 58,4
	- 173,7	- 83,5	- 109,5	+ 64,2
Prêts et avances				
Office des autoroutes du Québec	- 22,9	- 27,9	- 27,9	+ 5,0
Office du crédit agricole du Québec	+ 53,8	+ 40,0	+ 50,0	- 13,8
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	+ 1,3	- 11,5	- 3,0	- 4,3
Autres	+ 88,4	- 5,5	- 9,1	- 97,5
	+ 120,6	- 4,9	+ 10,0	- 110,6
Total des entreprises du gouvernement du Québec	- 53,1	- 88,4	- 99,5	- 46,4
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	+ 1,4	-	-	- 1,4
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	- 11,5	- 26,6	- 30,5	- 19,0
Total des placements, prêts et avances	- 63,2	- 115,0	- 130,0	- 66,8

TABLEAU 4 (suite)
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles \$
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
2. Compte des régimes de retraite				
Contributions et cotisations	+ 1 046,9	+ 1 270,0	+ 1 320,0	+ 273,1
Préstations	- 224,6	- 265,0	- 265,0	- 40,4
Total du compte des régimes de retraite	+ 822,3	+ 1 005,0	+ 1 055,0	+ 232,7
3. Autres comptes				
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	+ 7,5		- 11,0	- 18,5
Chèques en circulation	+ 21,1		+ 58,0	+ 36,9
Compte d'accords de perception fiscale	+ 8,6		+ 32,0	+ 23,4
Comptes à recevoir	- 106,4		- 295,0	- 188,6
Intérêts courus à recevoir	- 0,1		-	+ 0,1
Avances des fonds en fidéicommis	+ 4,5		-	- 4,5
Comptes à payer	- 273,9		+ 48,0	+ 321,9
Intérêts courus à payer	+ 141,4		+ 108,0	- 33,4
Total des autres comptes	- 197,3	+ 90,0	- 60,0	+ 137,3
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES	+ 561,8	+ 980,0	+ 865,0	+ 303,2

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

TABLEAU 5
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 FINANCEMENT
 (en millions de dollars)

	1980-1981	1981-1982		Variations annuelles \$
	Résultats réels	Discours sur le budget	Prévisions révisées après mesures	
1. Variation de l'encaisse	- 456,1	-	+ 175,0	+ 631,1
2. Nouveaux emprunts				
Bons du trésor	+ 255,0		+ 555,0	+ 300,0
Obligations				
Négociables	+ 1 775,6		+ 1 890,6	+ 115,0
Remboursables à demande	+ 971,0		+ 220,0	- 751,0
Non négociables	+ 6,5		+ 7,4	+ 0,9
Autres emprunts	+ 344,8		+ 302,0	- 42,8
Total des nouveaux emprunts	+ 3 352,9	+ 2 740,0	+ 2 975,0	- 377,9
3. Moins: remboursements d'emprunts				
Obligations				
Négociables	- 165,8	- 416,9	- 416,9	- 251,1
Remboursables à demande	- 273,3	- 290,0	- 510,0	- 236,7
Assumées	- 4,3	- 4,1	- 4,1	+ 0,2
Autres emprunts	- 83,4	- 2,0	- 2,0	+ 81,4
Contributions au fonds d'amortissement	- 54,4	- 37,0	- 42,0	+ 12,4
Moins: total des remboursements d'emprunts	- 581,2	- 750,0	- 975,0	- 393,8
Total	+ 2 315,6	+ 1 990,0	+ 2 175,0	- 140,6

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

TABLEAU 6
 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
 NOUVEAUX EMPRUNTS
 AU 15 NOVEMBRE 1981
 (en millions de dollars)

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Montants
Bons du trésor				385,0
Obligations				
Négociables				
En monnaie du Canada	1981-05-07	1993-11-07	15,00	200,0
En monnaie du Canada	1981-06-18	1984/96-06-18	16,50	150,0
En monnaie du Canada	1981-10-15	1987-10-15	18,00	50,0
En monnaie du Canada	1981-10-20	1984/96-10-20	17,25	150,0
En monnaie du Canada	1981-11-10	1984/96-10-20	17,25	50,0
En monnaie du Canada	1981-11-10	1986/93-04-01	17,25	100,0
En monnaie du Canada	1981-11-15	1987-11-15	17,50	50,0
En monnaie des Etats-Unis	1981-07-01	1986-07-01	14,75	90,1(1)
En monnaie du Japon	1981-07-27	1987/93-07-27	8,60	103,7
En monnaie de la République fédérale d'Allemagne	1981-09-01	1991-09-01	10,75	73,9
				1 017,7
Remboursables à demande	1980-06-01	1995-06-01	14,00/10,50(2)	2,6
	1981-06-01	1996-06-01	16,00/10,50(2)	214,8(3)
Non négociables	DIVERS	DIVERS	DIVERS	4,8
Total des emprunts réalisés				1 624,9

- (1) Emprunt de 100 000 000,00 \$ en monnaie des Etats-Unis dont 25 000 000,00 \$ ne sont pas encore encaissés au 15 novembre.
- (2) Le taux d'intérêt sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1980 a été augmenté à 16% pour deux mois à compter du 1er juin 1981, à 18% pour deux mois à compter du 1er août 1981 et à 19,50% à compter du 1er octobre 1981; celui sur les obligations d'épargne émises le 1er juin 1981 a été augmenté à 18% pour deux mois à compter du 1er août 1981 et à 19,50% à compter du 1er octobre 1981. A compter du 1er octobre 1982, le taux d'intérêt sur ces émissions est de 10,50% jusqu'à leur échéance respective.
- (3) Excluant 6 757 000,00 \$ encaissables après le 15 novembre 1981.

ANNEXE

LES MODIFICATIONS FISCALES

TAXATION SUR LES CARBURANTS

L'entente récente entre Ottawa et Edmonton sur le prix de l'énergie au Canada a fixé les paramètres d'augmentation des prix du carburant pour les cinq prochaines années et la répartition entre le gouvernement fédéral, les provinces productrices et les corporations des recettes tirées du pétrole et du gaz. Pour les consommateurs québécois, les prix du carburant affichés à la pompe augmenteront de plus de 15,0% par année en moyenne jusqu'à la fin de l'entente.

A compter de minuit le soir du discours, le taux de 20% de la taxe sur les carburants est porté à 40%. Pour le consommateur québécois, cette augmentation équivaut à accélérer d'une année le processus d'accroissement graduel du prix canadien du pétrole vers le prix international.

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ESSENCE RÉGULIÈRE SELON L'ENTENTE OTTAWA-EDMONTON

	Prix intérieur à la tête du puits (\$/baril)	Prix moyen affiché à la pompe	
		selon un taux de taxation de 20% (¢/litre)	selon un taux de taxation de 40% (¢/litre)
Novembre 1981	21,25	39,0	45,5
Novembre 1982	25,75	45,5	53,0
Novembre 1983	33,75	54,3	*

* Le taux de la taxe sera révisé en 1983.

Toute personne qui vend du carburant en détail doit faire un inventaire complet du carburant qu'elle a en main à minuit le soir du discours et remettre au ministre du Revenu le produit de la hausse de la taxe applicable selon les nouveaux taux, en utilisant à cette fin le formulaire que le ministère du Revenu mettra à sa disposition.

Cette hausse de la taxe sur les carburants implique un accroissement du prix à la pompe d'environ 6¢ à 7¢ le litre selon le type de carburant, soit une augmentation moyenne de 16,7%.

IMPACT DE LA HAUSSE DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS SUR LES PRIX

	Prix moyens affichés à la pompe		Hausse des prix	
	avant la hausse ¢/litre	après la hausse ¢/litre	¢/litre	%
Essence				
Régulière avec plomb	39,0	45,5	6,5	16,7
Régulière sans plomb	42,0	49,0	7,0	16,7
Super avec plomb	43,2	50,4	7,2	16,7
Super sans plomb	43,2	50,4	7,2	16,7
Mazout non coloré	37,8	44,1	6,3	16,7

Pour le consommateur québécois qui parcourt une distance annuelle de 20 000 km avec une auto dont la moyenne de consommation d'essence régulière se situe à 11,5 litres par 100 km (1), la hausse de la taxe représente une dépense additionnelle de 150 \$ annuellement.

L'impact de cette mesure sur les revenus du gouvernement dépendra dans une certaine mesure de l'ampleur des modifications du comportement des consommateurs. Compte tenu d'un ajustement prévisible de ces derniers à l'augmentation des prix des carburants, la hausse de la taxe sur les carburants devrait entraîner des revenus additionnels de 238 000 000 \$ et 679 000 000 \$ respectivement en 1981-1982 et 1982-1983.

TAXATION DE LA BIÈRE

A compter de minuit le soir du discours, le régime d'imposition applicable à la bière est modifié pour l'harmoniser à celui actuellement en vigueur pour les vins et spiritueux.

(1) Équivalent à une consommation de 25 milles au gallon.

Consommation à la maison

Actuellement, la vente de vins et spiritueux, autre que celle pour consommation sur les lieux de la vente, est assujettie à la taxe de vente de 8%; pour la bière, les brasseurs et les détaillants sont assujettis à des droits qui représentent au total 25,6¢ pour douze bouteilles de 341 millilitres, soit un taux effectif d'imposition de moins de 5%. Le régime fiscal applicable à la bière est donc plus avantageux que celui applicable aux vins et spiritueux ou aux autres biens assujettis à la taxe de vente.

En conséquence, afin d'harmoniser la structure de taxation des boissons alcooliques sans perturber le mode de perception actuel, toute vente de bière pour consommation hors des lieux de la vente est, à compter de minuit le soir du discours, assujettie à un taux d'imposition équivalent à 8% du prix de vente au détail.

Comme c'est déjà le cas pour les carburants et les cigarettes, le prix de vente au détail sera le prix de vente au détail moyen par litre de bière que déterminera le ministre du Revenu, de temps à autre, au moyen d'un échantillonnage statistique représentatif des prix de la bière vendue en contenant de douze bouteilles de 341 millilitres en vigueur dans les débits au détail de bière situés sur l'Île de Montréal.

A compter de minuit le soir du discours, le prix de vente au détail moyen par litre est établi à 1,40 \$.

Consommation sur les lieux de la vente

Actuellement, les détaillants sont assujettis à un droit égal à 13,4% du prix des vins et spiritueux qu'ils achètent pour fins de revente dans leur établissement; ces boissons sont aussi assujetties à la taxe sur les repas et l'hôtellerie de 10%. Par ailleurs, les brasseurs et les détaillants de bière sont plutôt assujettis à différents droits représentant au total 25,6¢ pour douze bouteilles de 341 millilitres, et la bière vendue dans un établissement autre que dans les brasseries et les tavernes, est assujettie à la taxe sur les repas et l'hôtellerie.

Aussi, afin d'harmoniser la structure de taxation des boissons alcooliques sans perturber le mode de perception actuel, deux modifications entrent en vigueur à compter de minuit. Premièrement, les détaillants qui achètent de la bière pour fins de revente dans leur établissement, deviennent assujettis à un droit de 13,4% du prix de vente au détail moyen par litre de bière déterminé par le ministre du Revenu.

Deuxièmement, la bière consommée dans une brasserie est dorénavant assujettie à la taxe sur les repas et l'hôtellerie, celle consommée dans une taverne demeurant exemptée. Le cidre vendu dans une brasserie sera également assujetti à la taxe sur les repas et hôtellerie.

IMPACT DES MODIFICATIONS POUR LE CONSOMMATEUR DE BIÈRE

Bière vendue

à l'épicerie	+ 0,20 \$ pour douze bouteilles de 341 millilitres
à la brasserie	+ 0,16 \$ pour une bouteille de 341 millilitres
à la taverne	+ 0,04 \$ pour une bouteille de 341 millilitres

Les modifications ne s'appliquent pas aux inventaires que les vendeurs de bière au détail ont déjà en main. De plus, pour ce qui est de l'imposition de la bière vendue dans les épiceries, le système de perception et de remise sera semblable à celui en place pour les vins vendus dans les mêmes locaux.

L'ensemble de ces mesures concernant le régime d'imposition applicable à la bière représente des revenus additionnels de 22 000 000 \$ pour l'exercice financier 1981-1982 et de 65 000 000 \$ pour le plein exercice financier 1982-1983.